

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Commune de Chelun
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 18 septembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Chelun s'est réuni à la salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SORIEUX Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/09/2026.

Présents :

M. SORIEUX Christian, Maire, Mmes Perrin Denise, Demy Sandra, Voloch Wendy, Tétrel Myrtille, MM Fauchoux Régis, Meneust Fabien, Poix Jérôme, Edwardes Alexandre

Excusés : Hourmant Cécile (procuration à Monsieur Sorieux), Delanoë Jean-Marie (procuration à Madame Perrin)

A été nommée secrétaire : Perrin Denise

2026-52 : Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) sur le Semnon amont

Monsieur le maire expose :

En Ille-et-Vilaine, sur certains bassins versants soumis à de fortes pressions de pollution, les objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE) n'ont pas été atteints en 2015 et semblent difficilement atteignables pour 2027. En complément des actions menées par les différentes structures présentes sur le bassin versant du Semnon amont (RAFCO, Eaux&Vilaine), l'AFAFE, par son action sur le foncier apparaît comme un outil pertinent d'intervention à grande échelle.

Sous la maîtrise ouvrage du département, cette opération comporte plusieurs atouts :

- Intervention sur le parcellaire agricole et les continuités écologiques :
 - regroupement parcellaire et diminution du nombre d'îlots,
 - optimisation de la taille, de la forme et du sens des parcelles et du positionnement du bocage ;
 - Aménagement du territoire communal, mise en œuvre mise en valeur des espaces naturels, ruraux,
 - éloignement des parcelles à risque de transfert des polluants vers les cours d'eau (sur la base des DPR diagnostics des parcelles à risque)
- Garanties réglementaires inscrites dans le code rural (étude d'impact, arrêté de prescriptions...) ;

- Travaux connexes permettant notamment d'améliorer la qualité de l'eau avec la création de talus, haies, ripisylves, bandes enherbées, zones tampons, reméandrage de cours d'eau, déconnexion de drains, suppression d'abreuvement direct, suppression de buses, création de parcelle agricole et suppression des embâcles ;
- Évolution des pratiques agricoles dans les bassins versants ;
- Mise en place de beaux agro environnementaux.

Elle se déroule en deux phases :

- Etude (diagnostic, classement des terres, bilan, prescription...) financée à 100 % par le CD 35 ;
- Mise en œuvre (étude d'impact, géomètre, travaux...) financier à 70 % par le CD 35. Le complément reste à la charge des autres collectivités hors commune avec la possibilité de financement par l'Agence de l'Eau et la Région notamment.

Considérant l'impact d'un AFAFE pour la préservation de la ressource et l'amélioration de la qualité de l'eau, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le lancement d'une telle démarche sur la masse d'eau du Semnon amont et d'autoriser le maire à signer tout le document utile à cet effet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré :

- sollicite le lancement d'une démarche sur le bassin versant du Semnon amont
- demande au Conseil Départemental en charge de la procédure de constituer une commission d'aménagement foncier et de lancer une étude d'aménagement
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/09/2026

Le Maire
Christian SORIEUX



Secrétaire de séance
Denise PERRIN

A blue ink signature of Denise PERRIN.